

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE  
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**7<sup>e</sup> rencontre – 2 novembre 2021**

*(par visioconférence)*

**Direction générale :**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mmes Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général  
Soumia El Bridi, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvi-  
sionnements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 19 octobre 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2031 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel syndiqué et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

- 5- A-31-4572 Service des ressources financières – acquisition de bornes (point d'accès) sans fil (sans installation) – appel d'offres 27-703P – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4590 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-300P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 7- A-31-4591 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des écoles du secteur Sud et Ouest – appel d'offres 15-301P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 8- A-31-4592 Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des écoles du secteur Nord – appel d'offres 15-302P - exercice de la deuxième option de renouvellement
- 9- A-31-4595 Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d'urgence à taux horaires, lors de sinistres causés par l'eau – appel d'offres 15-343P - attribution d'un contrat
- 10- A-31-4596 Service des ressources financières – inspection et réparation ou remplacement des extincteurs et des boyaux – appel d'offres 15-287P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 11- A-31-4611 Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie – appel d'offres 15-324P – exercice de la première année de renouvellement
- 12- A-31-4619 Service des ressources financières – travaux de nettoyage à taux horaires – appel d'offres 15-339P – résiliation d'un contrat
- 13- A-33-1807 Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 038 076 570)
- 14- A-33-1808 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires (projet : 168 010 190)
- 15- A-33-1809 Service des ressources matérielles – modifications à la programmation des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024, 2020-2025 et 2021-2026

- 16- A-33-1811 Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – demande d'autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l'année 2022-2023 et financés dans le budget d'investissement
- 17- A-33-1812 Service des ressources matérielles – ancien Centre administratif (CA) et Annexe – prolongation d'un contrat de gré à gré pour la location d'unités de ventilation, chauffage et climatisation pour la période de novembre 2021 à octobre 2022 (projets : 074 073 250 et 493 0C3 260)
- 18- Documents d'information :
- a) A-31-4615 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – prolongation extracontractuelle – refus de l'adjudicataire de prolonger l'entente
- b) A-33-1810 Service des ressources matérielles – école Bienville – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 020 024 540)
- 19- Décisions prises hors rencontre
- 20- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 19 octobre 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 19 octobre 2021.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.  
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel professionnel syndiqué et personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2031 en date du 28 octobre 2021 de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin additionnel en psychoéducation à l'école Louis-Riel afin de répondre aux besoins des élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Caroline Tétrault, surveillante d'élèves est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 23 août 2021 à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l'article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de psychoéducateur à l'école Louis-Riel à l'indice 100-254-6-23147-140;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de surveillant d'élèves à l'école Lucien-Pagé à l'indice 100-278-6-23147-160;
- 3° de MODIFIER les plans de l'effectif 2021-2022 du personnel professionnel syndiqué et du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adoptés le 20 mai 2021.

5. Service des ressources financières – acquisition de bornes (point d'accès) sans fil (sans installation) – appel d'offres 27-703P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4572 en date du 27 octobre 2021 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition de bornes (point d'accès) sans fil (sans installation);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *C.P.U. design inc.* au montant de 446 355,50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 446 355,50 \$ plus taxes à *C.P.U. design inc.* pour la fourniture de bornes (point d'accès) sans fil (sans installation);
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le bon de commande pour la fourniture de bornes (point d'accès) sans fil (sans installation);
- 3° d'AUTORISER le Service de technologies de l'information à effectuer les achats projetés au présent rapport.

6. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est – appel d'offres 15-300P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4590 en date du 27 octobre 2021 de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Est;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER inc.* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Est, avec *DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER inc.* pour un montant de 123 585 \$ plus taxes.

7. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des écoles du secteur Sud-Ouest – appel d'offres 15-301P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4591 en date du 27 octobre 2021  
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements des secteurs Sud et Ouest;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *ALEKKO inc.* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des secteurs Sud et Ouest, avec *ALEKKO inc.* pour un montant de 87 820 \$ plus taxes.

8. Service des ressources financières – services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements des écoles du secteur Nord – appel d'offres 15-302P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4592 en date du 27 octobre 2021  
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour des stationnements du secteur Nord;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER inc* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT le dépassement prévu du montant estimé pour les trois années prévues du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat pour les services de déneigement et d'épandage d'abrasif pour les stationnements du secteur Nord, avec *DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER inc* pour un montant de 51 718,65 \$ plus taxes;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à négocier un contrat de gré à gré d'une valeur estimée à 50 162,35 \$ (plus taxes) avec *DÉNEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER inc.* pour le déneigement et l'épandage d'abrasif, et ce, afin d'assurer la continuité du service jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022.

9. Service des ressources financières – services spécialisés en intervention d’urgence à taux horaires, lors de sinistres causés par l’eau – appel d’offres 15-343P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4595 en date du 27 octobre 2021  
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin de retenir un ou plusieurs prestataires de services pour des services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre causés par de l’eau;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 3 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu’elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de retenir plus d’un fournisseur;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat à tous les soumissionnaires conformes;

CONSIDÉRANT que les mandats sont acheminés au prestataire de services qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne refuse ou ne puisse y donner suite dans les délais prescrits, auquel cas le deuxième prestataire de services est sollicité;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’un montant annuel maximum de 629 007,86 \$ plus taxes à *GROUPE QUALINET inc.* et à *GROUPE DRYCO inc.* pour des services spécialisés en intervention d’urgence lors des sinistres et travaux après sinistre causés par de l’eau. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d’une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l’accord des adjudicataires;
- 2° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

10. Service des ressources financières – inspection et réparation ou remplacement des extincteurs et des boyaux – appel d'offres 15-287P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4596 en date du 26 octobre 2021  
de Mmes Rocio Morales Valiente et Marthe Murielle Papin  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à renouveler le contrat pour les services d'inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *SERVICE ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ JOLIETTE inc.* accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers, avec *SERVICE ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ JOLIETTE inc.* pour un montant de 129 721 \$ plus taxes, pour la période du 11 décembre 2021 au 10 décembre 2022.

11. Service des ressources financières – services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie – appel d'offres 15-324P – exercice de la première année de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4611 en date du 29 octobre 2021  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *R.S. Plomberie inc. (2946-4104 Québec inc.)*, *MecanicAction inc.*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, et *Av-Tech inc.* pour des services à taux horaires d'entrepreneurs spécialisés en plomberie;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord des adjudicataires;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi;

CONSIDÉRANT qu'une lettre a été envoyée à *R.S. Plomberie inc. (2946-4104 Québec inc.)*, *MecanicAction inc.*, *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, et *Av-Tech inc.* afin de connaître leur intérêt et que ceux-ci ont tous accepté de renouveler l'entente pour une première année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement, à l'exception d'*Av-Tech inc.* qui n'a pas répondu malgré notre rappel;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2021-2022);

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement des contrats pour les services à taux horaires d'entrepreneur spécialisés en plomberie, avec *R.S. Plomberie inc. (2946-4104 Québec inc.)*, *MecanicAction inc.* et *Entreprises Larry chauffage gaz naturel inc.*, pour un montant global annuel de 848 805,92 \$ plus taxes, pour la période du 18 novembre 2021 au 17 novembre 2022.

12. Service des ressources financières – travaux de nettoyage à taux horaires – appel d’offres 15-339P – résiliation d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4619 en date du 28 octobre 2021  
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que trois contrats ont été octroyés afin de retenir les services d’une ou plusieurs entreprises pour des travaux de nettoyage à taux horaires (rencontre décisionnelle, 4 mai 2021, décision 18);

CONSIDÉRANT la lettre de l’Autorité des marchés publics (AMP), datée du 15 octobre 2021, qui a été transmise à la responsable de l’application des règles contractuelles (RARC) du CSSDM nous informant que l’autorisation de contracter avec un organisme public délivrée à *L’Entretien Chevalier inc.* est expirée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 21.18 de la LCOP, l’entreprise est tenue de maintenir son autorisation de contracter tout au long du contrat ou du sous-contrat;

CONSIDÉRANT le préavis de résiliation qui a été transmis par le CSSDM à *L’Entretien Chevalier inc.* le 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que les demandes d’exécution seront attribuées au prestataire de services qui a soumis le prix le plus bas et qui est en règle avec l’AMP, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres prestataires de services seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Les services ménagers Roy Itée*
2. *Ménagez-vous inc.*

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de RÉSILIER le contrat à *L’Entretien Chevalier inc.*;
- 2° d’AUTORISER la nouvelle attribution des contrats par ordre croissant des soumissions conformes des entreprises détenant une autorisation de contracter de l’AMP, pour les trois années prévues à cette entente.

13. Service des ressources matérielles – école Père-Marquette – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – phase 1 (projet : 038 076 570)

Document déposé : Rapport A-33-1807 en date du 8 octobre 2021  
de Mme Karina Pelletier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Ardec construction inc.* pour la rénovation des blocs sanitaires – Phase 1 de l'école Père-Marquette, située au 6030, Rue Marquette à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus à des ajouts attribuables aux conditions de chantier;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Ardec construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires – Phase 1 de l'école Père-Marquette.

14. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce, annexe – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires (projet : 168 010 190)

Document déposé : Rapport A-33-1808 en date du 19 octobre 2021  
de M. Alexandre Lessard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Entreprises Constructo* pour le projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe, située au 5610 Chemin de la Côte-Saint-Antoine, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires décrits au présent rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la direction générale;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Entreprises Constructo* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de rénovation des blocs sanitaires de l'école Notre-Dame-de-Grâce, annexe.

15. Service des ressources matérielles – modifications à la programmation des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024, 2020-2025 et 2021-2026

Document déposé : Rapport A-33-1809 en date du 12 octobre 2021  
de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption des plans directeurs d'investissement (PDI) 2019-2024, 2020-2025 et 2021-2026;

CONSIDÉRANT l'adoption des modifications à la Programmation des plans directeurs d'investissement 2019-2024 et 2020-2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l'un ou l'autre des plans directeurs d'investissement susmentionnés en raison de différentes situations;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d'investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par l'administrateur de la tutelle pour le plan directeur d'investissements 2021-2026 stipulant, entre autres, « d'AUTORISER le Service des ressources matérielles (SRM) à actualiser la portée des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation 2021-2022 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d'urgence, et ce, à l'intérieur des sommes consenties »;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM et de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER les modifications proposées pour les plans directeurs d'investissement 2019-2024, 2020-2025 et 2021-2026, tel qu'illustré aux tableaux fournis en annexe 1 à 3 du présent rapport.

16. Service des ressources matérielles – programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 – demande d'autorisation de lancer des appels offres pour des projets planifiés pour l'année 2022-2023 et financés dans le budget d'investissement

Document déposé : Rapport A-33-1811 en date du 13 octobre 2021 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* adopté par l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est autorisé à actualiser l'étendue des travaux des projets déjà inscrits à la Programmation 2021-2022 ou à réaliser d'autres projets prioritaires tirés du Plan directeur ou liés à une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est suggéré de réaliser les projets sélectionnés à l'année 2022 selon les séquences et les priorités établies afin de respecter la cible annuelle d'investissement fixée (les sommes dépensées annuellement devront correspondre au minimum à 40 % du montant annoncé);

CONSIDÉRANT l'enveloppe minimale préautorisée d'environ 27,1 M\$ pour l'année 2022-2023 et 2023-2024 annoncée avec les règles budgétaires 2021-2022 à 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'historique du financement annuel moyen alloué au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en maintien d'actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT la disponibilité des enveloppes en maintien d'actifs immobiliers de l'année 2021-2022 et antérieures;

CONSIDÉRANT que la plupart des contrats des projets sélectionnés débiteront au cours du mois mai ou juin et que par conséquent, les dépenses liées à ceux-ci seront principalement imputées à l'année financière 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires devraient être annoncées par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) d'ici la fin du mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront imputées au budget d'investissement, dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers, tel qu'énoncé dans le rapport *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026* du CSSDM;

CONSIDÉRANT qu'advenant que le financement en maintien d'actifs immobiliers dans les règles et paramètres budgétaires pour les investissements de 2022-2023 à 2024-2025 soit en deçà des montants anticipés, le CSSDM en tiendra compte lors de l'actualisation de la *Programmation du plan directeur d'investissement 2022-2027*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le montage financier décrit au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à initier les processus d'appels d'offres publics pour les 24 projets, en vue d'amorcer les travaux tels que planifiés à la *Programmation et au plan directeur d'investissement 2021-2026*.

17. Service des ressources matérielles – ancien Centre administratif (CA) et Annexe – prolongation d'un contrat de gré à gré pour la location d'unités de ventilation, chauffage et climatisation pour la période de novembre 2021 à octobre 2022 (projets : 074 073 250 et 493 0C3 260)

Document déposé : Rapport A-33-1812 en date du 13 octobre 2021  
de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'arrêt des systèmes de ventilation centraux de l'ancien Centre administratif (CA) et de l'Annexe du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), la location d'unités de ventilation, de chauffage et de climatisation a été rendue nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été attribué à l'entreprise spécialisée *Produit Énergétique GAL inc.* pour la location et l'installation d'unités de ventilation, chauffage et climatisation, et ce, pour la période de novembre 2020 au 31 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que les interventions requises consisteront principalement à maintenir les installations électriques et les équipements déjà installés;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit au cours des prochains mois poursuivre certaines activités n'ayant pas encore été relocalisées, notamment les archives, l'imprimerie, la salle des serveurs du Service des technologies de l'information et le secteur d'entretien électromécanique;

CONSIDÉRANT que le CSSDM doit s'assurer de fournir des systèmes temporaires de ventilation, de chauffage et de climatisation aux occupants afin de maintenir une qualité d'air intérieur adéquate;

CONSIDÉRANT que l'option d'achat des équipements de climatisation et de chauffage a été évaluée. Les coûts d'achat estimés sont du même ordre de grandeur que l'option de location. Cependant, ils n'incluraient pas tout travail potentiel de réparation sur les systèmes. Enfin, les délais de mise en œuvre de cette option d'achat seraient plus longs, compte tenu du temps nécessaire à la préparation d'un appel d'offres public. Pour ces raisons, cette option n'a pas été retenue;

CONSIDÉRANT que la période de pandémie a nécessité la mise en place d'une nouvelle activité, soit le magasin d'articles Covid. De plus, l'utilisation de plusieurs locaux est nécessaire afin de maintenir une distanciation appropriée entre les occupants;

CONSIDÉRANT que les dépenses dont fait état le présent rapport seront absorbées par une réserve du CSSDM et par le budget de l'entretien des immeubles excédentaires, par conséquent, elles n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à prolonger le contrat attribué à *Produit Énergétique GAL inc.* pour le maintien des unités de ventilation, de chauffage et de climatisation à l'ancien Centre administratif et à l'Annexe pour la période et au montant indiqués au présent rapport.

18. Documents d'information :

- a) A-31-4615 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – prolongation extracontractuelle – refus de l'adjudicataire de prolonger l'entente
- b) A-33-1810 Service des ressources matérielles – école Bienville – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 020 024 540)

19. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

20. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 28.

*Secrétariat général – 16 novembre 2021*